

RÈGLEMENT DU CONCOURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK ET INSTAGRAM) :

Concours « Gagnez deux places pour notre souper-spectacle »

1. Organisateur

Le concours est organisé par le **Centre d'action bénévole du Contrefort**.

2. Admissibilité

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec, âgée de 18 ans et plus au moment de sa participation.

Les administrateurs et employés de l'organisateur ne sont pas admissibles.

3. Durée du concours

Le concours débute le mardi 3 mars 2026 et se termine le mardi 31 mars 2026 à 23h59.

4. Comment participer

1. Suivre la page Facebook **et/ou** le compte Instagram du Centre d'action bénévole du Contrefort
 2. Aimer la publication du concours sur la ou les plateforme(s) choisie(s)
 3. Identifier une personne en commentaire
- Une seule participation par personne par plateforme est permise.
 - Les participants peuvent s'inscrire sur **les deux plateformes (Facebook et Instagram)** pour augmenter leurs chances de gagner.

5. Prix

Un (1) prix est offert :

Deux (2) billets pour le souper-spectacle du 25 avril 2026.

Valeur approximative totale : 80 \$.

Le prix n'est ni échangeable, ni transférable, ni monnayable.

6. Tirage

Le tirage aura lieu le mardi 7 avril 2026 à 10h parmi toutes les participations admissibles **des deux plateformes**.

La personne gagnante sera contactée le jour même via la ou les plateformes de participation choisie(s).

Elle devra répondre dans un délai de 48 heures, sans quoi un nouveau tirage pourra être effectué.

7. Conditions générales

- Le prix devra être accepté tel quel.
- En participant, la personne accepte d'être identifiée sur la page Facebook et/ou le compte Instagram du Centre d'action bénévole du Contrefort si elle gagne.
- Ce concours n'est ni affilié, ni commandité, ni administré par Facebook ou Instagram.